

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT),

Madame Sandy CHAUEAU a été désignée comme secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sandy CHAUEAU,
- approuvé le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 et de la séance du 25 novembre 2019.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la motion et les délibérations suivantes :

DIRECTION GENERAL DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

- 20-02-001 : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Christophe Dardenne
- prend acte de l'installation de Monsieur Yannick Beauudeau en qualité de conseiller municipal

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Monsieur le Maire, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, a rendu compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération consentie le 18 avril 2014, modifiée par celles du 15 décembre 2014, du 21 novembre 2016 et du 15 mars 2018 (**délibération n°20-02-002**).

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX - RESEAU

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

-20-02-003 : Plan de lutte contre les moustiques

Le Conseil Municipal adopte le plan de lutte contre les moustiques présenté ci-après :

Plan de lutte contre les moustiques

La commune de Libourne souhaite pouvoir agir, d'une part, sur le domaine public en limitant les gîtes larvaires et, d'autre part, en informant la population sur la nécessité de supprimer les gîtes larvaires sur le domaine privé (surveillance et élimination mécanique des lieux de ponte). Pour cela, la commune de Libourne engage le plan de lutte suivant :

1 – Un plan de communication :


Plus de 80% des gîtes larvaires du moustique commun et du moustique tigre se situent dans les propriétés privées ; ils sont créés par la main de l'homme. Il est donc essentiel que chacun chez soi supprime ou rende inaccessibles tous les gîtes larvaires potentiels. Pour cela, la mobilisation de la population est primordiale. C'est la solution la plus efficace pour lutter contre les moustiques des villes. Elle a l'avantage d'être préventive, souvent simple, définitive, respectueuse de l'environnement et des personnes et c'est la plus économique. Ce plan se déclinera par :

- **La création d'une page dédiée sur le site internet de la ville comportant :**
 - Des informations et conseils pratiques
 - Un lien vers le portail gouvernemental de signalement des moustiques tigre
 - Des liens vers les fiches pratiques de l'Agence Régionale de Santé
- **une large diffusion de plaquette d'information** de lutte contre les moustiques ainsi que sur les panneaux d'information de la ville.
- **une information dans le magazine municipal**
- **Des notifications aux usagers** (messages de sensibilisation et renvoi vers le site web de la Ville pour davantage d'informations) **via l'application Libourne dans ma poche**
- **la formation des services** (cimetières, espaces verts, voiries, eau, accueil, petite enfance) de la ville à l'identification et la lutte contre les gîtes larvaires.
- **la sensibilisation des services sociaux et service gestionnaires de résidences autonomie** à la thématique de la lutte anti-vectorielle et à l'intérêt de la mobilisation sociale qu'ils pourront déployer.
- **la sensibilisation des professionnels de santé** via une communication ciblée.

2 – Un traitement préventif :

- **Le traitement préventif** de début d'année sur les larves de moustiques sera réalisé sur certaines parties du domaine public communal.

- **Installation de nichoirs** à hirondelles et chauves-souris sur les arbres des espaces publics et sur les bâtiments communaux.
- **Accompagnement des habitants dans la mise en place de nichoirs dans leurs jardins** par une aide à l'achat.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
 Reçu en préfecture le 21/02/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200217-CRSOM_FEV-AU

DIRECTION GENERAL DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

-20-02-004 : Motion de soutien à la filière vin

Le élu du Conseil Municipal décide de demander à Monsieur le Président de la République Française de :

-faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE

-reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitation de la filière vin touchées par les représailles américaines

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

-20-02-005 : Aménagement de la place Joffre – square du XVème dragon : demande de subventions – DSIL 2020

Le Conseil Municipal :

-autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à L'investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

-autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

-20-02-006 : Travaux de réhabilitation du clocher de l'Église Saint Jean : demande de subvention à la DRAC Aquitaine

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | | |
|--------------|--------------------|-----------------|--------------------|--------------|
| Travaux | 3 672 944 € | ETAT – DRAC | 1 469 177,60 € | 40 % |
| | | Autofinancement | 2 203 766, 40 € | 60 % |
| TOTAL | 3 672 944 € | TOTAL | 3 672 944 € | 100 % |

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État en matière d'affaires culturelles – dans le cadre de l'opération précitée et de l'élaboration des actes administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

-autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

-20-02-007 : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- La création, sur le budget du port, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 1^{er} Février 2020

- La suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet avec effet du 1^{er} février 2020 au service espaces verts urbains suite à un départ à la retraite et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au service des espaces verts urbains

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet avec effet du 1^{er} février 2020 et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35ème avec effet du 1^{er} février 2020

- La création d'un poste permanent d'ATSEM principal de 1ère classe avec effet du 1^{er} février 2020 et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet

-20-02-008 : Avenant à la convention constitutive du service commun « direction des systèmes d'information »

Le Conseil Municipal :

-approuve le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun Direction des Systèmes d'Information

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

-20-02-009 : Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent municipal du pôle dynamique commerciale auprès de La Cali

Le Conseil Municipal:

-autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de la CALI à raison de 70 % pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020

-20-02-010 : Recours au contrat parcours emploi compétences (PEC)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

-avoir recours au dispositif Parcours Emploi Compétences

-mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce type de recrutement et de signer les actes correspondants

-inscrire au budget les crédits correspondants

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-CRSOM_FEV-AU

-20-02-011 : Déclassement par anticipation de la parcelle BN 600 sise rue Schoelcher

Le Conseil Municipal :

- prononce le déclassement par anticipation de la parcelle BN 600
- précise que la désaffectation de la parcelle BN 600 interviendra dans un délai maximal de 3 ans à compter de l'exécution de la présente décision

-20-02-012 : Cession d'une partie de la parcelle BN 600 sise rue Schoelcher à M. et Mme EL AHOUE

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente d'une partie de la parcelle BN 600 pour une superficie d'environ 38 m² au prix de 50 €/m² à M. et Mme El Ahouje, majoré de la moitié des frais de géomètre nécessaires pour cette cession
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais notariés notamment)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

-20-02-013 : Cession de la parcelle BN 600p sise rue Schoelcher à M. et Mme KHALDI Soufiane

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente d'une partie de la parcelle BN 600 pour une superficie d'environ 18 m² au prix de 50 €/m² à M. et Mme Khaldi, majoré de la moitié des frais de géomètre nécessaires pour cette cession
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais notariés notamment)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

-20-02-014 : Cession de la parcelle BO 601p à Mme Jocelyne NEBOUT

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BO 601p
- approuve le déclassement de la parcelle BO 601p
- approuve la vente de la parcelle BO 601p d'une superficie de 165 m² environ sous réserve du document d'arpentage, au prix de 60 €/m² à Mme Jocelyne Nebout
- autorise Mme Jocelyne Nebout à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaire sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'intégralité des frais inhérents à la cession (notamment les frais de géomètre et notariés)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

-20-02-015 : Déclassement par anticipation de la parcelle BI 421

Le Conseil Municipal décide :

- d'annuler les délibérations n° 19-03-45 et 19-03-46 du 18 mars 2019
- de prononcer le déclassement par anticipation de la parcelle BI 421
- de préciser que la désaffectation de la parcelle BI 421 interviendra dans un délai maximal de 3 ans à compter de l'exécution de la présente décision

-20-02-016 : Cession de la parcelle BI 421 à Mesolia, entreprise sociale pour l'habitat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession du bien d'une surface de 716 m² environ à l'euro symbolique non exigé non payé à Mésolia, entreprise sociale pour l'habitat, représentée par son Directeur Général Monsieur Emmanuel Picard, ou toute personne physique ou morale s'y substituant
- d'autoriser Mésolia représentée par Monsieur Emmanuel Picard, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien
- d'approuver la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment frais de géomètre et de notaire)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

-20-02-017 : Demande à La Cali de la prescription des révisions à objet unique 4, 5 et 6 du plan local d'urbanisme de Libourne

Le Conseil Municipal décide de demander à la Communauté d'Agglomération du Libournais :

- de prescrire les révisions à objet unique n° 4, n°5 et n°6 du PLU de la commune de Libourne conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-3 du code de l'urbanisme et ce pour la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU

EDUCATION


Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

-20-02-018 : Création de deux classes maternelles supplémentaires pour l'année scolaire 2020/2021 : demande de subventions – DSIL 2020

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DÉPENSES HT | | RECETTES HT | | |
|--------------|------------------|-----------------|--|--------------|
| Travaux | 171 792 € | ETAT – DSIL | 51 537 € | 30 % |
| | | Département | 15 000 € (plafond X coef. de solidarité) | 8,7 % |
| | | Autofinancement | 105 255 € | 61,3 % |
| TOTAL | 171 792 € | TOTAL | 171 792 € | 100 % |

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
 Reçu en préfecture le 21/02/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200217-CRSOM_FEV-AU

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

-autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

-20-02-019 : Création de deux classes maternelles supplémentaires pour l'année scolaire 2020/2021 : demande de subventions – Aides départementales 2020

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | | |
|--------------|------------------|-----------------|--|--------------|
| Travaux | 171 792 € | ETAT – DSIL | 51 537 € | 30 % |
| | | Département | 15 000 € (plafond X coef. de solidarité) | 8,7 % |
| | | Autofinancement | 105 255 € | 61,3 % |
| TOTAL | 171 792 € | TOTAL | 171 792 € | 100 % |

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

-autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès du Département de la Gironde

-20-02-020 : Cantines scolaires : déploiement des selfs et changement de contenants alimentaires : demande de subventions – DSIL 2020

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | | |
|---------------------------|--------------------|-----------------|--|--------------|
| Acquisition d'équipements | 63 456,25 € | ETAT – DSIL | 19 036,87 € | 30 % |
| | | Département | 21 960,00 € (plafond X coef.de solidarité) | 34,6 % |
| | | Autofinancement | 22 459,38 € | 35,4 % |
| TOTAL | 63 456,25 € | TOTAL | 63 456,25 € | 100 % |

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

-20-02-021 : Cantines scolaires : déploiement des selfs et changement de contenants alimentaires : demande de subventions – Aides départementales 2020

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | | |
|---------------------------|--------------------|-----------------|--|--------------|
| Acquisition d'équipements | 63 456,25 € | ETAT – DSIL | 19 036,87 € | 30 % |
| | | Département | 21 960,00 € (plafond X coef.de solidarité) | 34,6 % |
| | | Autofinancement | 22 459,38 € | 35,4 % |
| TOTAL | 63 456,25 € | TOTAL | 63 456,25 € | 100 % |

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès du Département de la Gironde

-20-02-022 : Changement d'implantation et de dénomination de l'école du Centre – Les Girondins

Le Conseil Municipal :

- accepte le transfert définitif de l'école élémentaire du Centre -Les Girondins au 117, rue Jean-Jacques Rousseau, à compter du 23 février 2020,

- accepte de la nommer de la manière suivante :

École élémentaire Jean-Jacques Rousseau,

- accepte de déterminer l'adresse administrative de l'école comme suit :

École élémentaire Jean-Jacques Rousseau

-20-02-023 : Fixation du forfait communal maternel 2019

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant du forfait communal maternel 2019 à 1 288€ par élève
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - procéder à l'engagement, au titre de l'année scolaire 2019/2020, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ces dispositifs (Chapitre 922)
 - signer la convention financière avec les écoles privées concernées

-20-02-024 : Politique éducative : accueil de deux volontaires du Corps européen de solidarité

Le Conseil Municipal :

- valide le projet proposé
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à valider la demande de subvention
 - à signer les conventions et les avenants afférents à cette subvention
 - à procéder à l'encaissement des recettes et à la réalisation des dépenses afférentes à ce projet

-20-02-025 : Mise à disposition d'un A.E.S.H (accompagnant des élèves en situation de handicap) – école Marie Marvingt

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente avec l'établissement du lycée Montesquieu (Bordeaux) et l'AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap)

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

-20-02-026 : Budget principal 2020 : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 - complément

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget principal de la Ville de Libourne, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019, énumérés dans le tableau ci-dessous
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées

Budget principal 2020 : investissement 25 % (opérations hors APCP)

| Code opération | Imputation | Détail de l'opération | Montant demandé au 25 % |
|----------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| 5/3 | 902-9020-2184/2188-EDUC | Matériel et mobilier des écoles | 10 000 € |

-20-02-027 : Demande de garantie d'emprunt pour l'APEI Les papill

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder la garantie de la Ville de Libourne à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 684 200 € souscrit par l'APEI Les Papillons Blancs, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 105623 constitué de 1 ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de toute pièce relative à ce dossier

-20-02-028 : Remboursement de billets de la saison culturelle 2019/2020 du théâtre Le Liburnia

Le Conseil municipal autorise le remboursement au Théâtre le Liburnia des billets du spectacle P.A.R.D.I de la Cie Volubilis à hauteur de leur valeur faciale

-20-02-029 : Remboursement frais de fourrière

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

-20-02-030 : Remboursement du double paiement d'une amende

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

-20-02-031 : Annulation d'un prélèvement pour un abonnement au stationnement

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'annulation des prélèvements restants
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20200217-CRSOM_FEV-AU

-20-02-032 : Choix du mode de gestion pour le service de destruction des véhicules mis en dépôt à la fourrière municipale

Le Conseil Municipal décide :

-d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion du service de destruction des véhicules mis en dépôt à la fourrière municipale

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX - RESEAUX

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

-20-02-033 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'équipement d'une protection anti-pigeons

Le Conseil Municipal décide :

-d'approuver cette proposition

-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année 2020, à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCRAZ

-20-02-034 : Soutien à une manifestation sportive

Le Conseil Municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de soutien à l'organisation d'un événement sportif

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCRAZ

-20-02-035 : Demande de subvention dans le cadre du FIPD 2020 (fonds interministériel de prévention de la délinquance)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du FIPD 2020 (Fond Interministériel de prévention de la Délinquance) d'un montant de 84 417€ dans le cadre de l'opération précitée

-à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

-à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Michel GALAND

-20-02-036 : Soutien à la pratique de la danse : édition 2020 de la fête de la danse à Libourne

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à signer la convention associant le Comité Départemental de danse de la Gironde à la préparation et l'organisation de l'édition 2020 de « la fête de la danse » à Libourne et autorisant le versement au comité départemental d'une somme de 4 500€ à l'issue de la manifestation

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame Annie CONTE

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200217-CRSOM_FEV-AU

-20-02-037 : Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais formulée par la commune Montagoudin

Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la commune de Montagoudin au SIVU du Chenil Libournais.

QUESTION DIVERSE :

Pas de question diverse.

La séance a été levée à 20H11.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.02.2020 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne